

PARCOURS DÉCOUVERTE ET NATURE

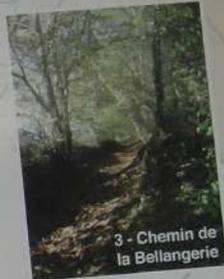
La commune est parcourue par 24 km de circuits de randonnée, la plupart étant constitués de chemins de terre. Ces accès à la nature favorisent la découverte d'un paysage bocager au réseau de haies denses. Le promeneur pourra surprendre toute une faune locale discrète et diversifiée. Le chemin de la Bellangerie est labellisé par Mayenne Nature Environnement « Sur le chemin de la nature ».

LÉGENDE

-  Parc du Plessis
-  Passerelle du Parc des Sports (rivière le Vicoin)
-  Chemin de la Bellangerie
-  Étang d'Olivet
-  Chemin de la Bellangerie - 11 km
-  Chemin de la Lucette - 12 km



4 - Étang d'Olivet



3 - Chemin de la Bellangerie



1 - Parc du Plessis



2 - Rivière le Vicoin



AU PAYS DU BOCAGE

La commune du Genest-Saint-Isle et l'association Mayenne Nature Environnement se sont associées pour réaliser l'Atlas de la Biodiversité Communale lancé par le ministère de l'environnement afin de valoriser le patrimoine naturel de la commune.

UNE CAMPAGNE VERDOYANTE

Le territoire communal d'une superficie de 1900 ha se caractérise par un paysage bocager vallonné façonné par la vallée du Vicoin (altitude 89 m) et ses affluents dans la partie sud du territoire. Au nord, un plateau fertile se prolonge sur la commune de Saint-Ouen-des-Toits (160 m). Le bocage préservé affiche un important linéaire de haies (168 km). Un réseau dense de chemins de terre (plus de 24 km) permet la découverte de la campagne pour le plus grand bonheur des randonneurs. Dans le village, un grand espace arboré appelé « parc du Plessis » offre des habitats intéressants pour la faune locale. Des zones sont entretenues en gestion différenciée permettant à la végétation de se développer sur un cycle complet. La proximité d'un verger conservatoire et de jardins partagés complètent la diversité des habitats naturels au cœur du village.

UN RÉSERVOIR DE VIE

Le Genest-Saint-Isle compte plus de 410 espèces de plantes et 276 espèces d'animaux. Cette diversité biologique nous entoure et est observable, pour peu que vous preniez le temps de vous arrêter.

RÉSPECTER LES LIEUX

Pour éviter tout dérangement de la faune sauvage, quelques règles de bonne conduite sont rappelées :

- Ne pas chauffer un terrain aux abords des zones protégées
- Ne pas allumer de feu
- Ne pas jeter de déchets dans les milieux naturels
- Respecter les zones existantes en gestion différenciée
- Observer les espèces végétales et animales



UN MONDE VÉGÉTAL...

Forme un tapis blanc qui recouvre les berges du ruisseau du Plessis au mois d'avril. Cette plante vivace précoce couvre le sol à l'ombre des aulnes et des saules.



ANÉMONE DES BOIS
Anemone nemorosa

ORIGAN ou MARJOLAINE



Origanum vulgare

Cette plante dite aromatique, attire particulièrement les insectes pollinisateurs. Elle fleurit en juillet sur les talus chauds et ses feuilles s'utilisent en tisane.

...ET ANIMAL



TRITON CRÊTÉ
Triturus cristatus



TRITON MARBRÉ
Triturus marmoratus

Amphibiens présents dans les mares de la commune.



AURORE

Anthocharis cardamines

Magnifique papillon de jour qui apparaît au début du printemps. Les mâles sont reconnaissables aux tâches orange à l'extrémité des ailes blanches.



LÉZARD DES MURAILLES
Lacerta muralis

Peut être observé dans les milieux secs du parc (tas de pierres, murets).



CHEVÊCHE D'ATHÉNA

Athene noctua

Petit rapace nocturne emblématique du bocage. Les mâles chantent dès la mi-février à la recherche d'une compagne, pour se reproduire le plus souvent dans les anciens bâtiments.



EPIPACTIS À LARGES FEUILLES

Epipactis helleborine

Plante plus rare au statut patrimonial.